

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Proposition de compte rendu de la réunion SAGE Sambre
« Commission Locale de l'Eau »
du 25 janvier 2010

ORDRE du JOUR PROPOSE

10h15	Accueil
10h30	Introduction par Monsieur Paul RAOULT, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre et adoption du compte-rendu de la C.L.E du 3 Décembre 2009 et de la C.L.E du 13 novembre 2009
10h45	Présentation et validation collective des actions et mesures relatives à l'enjeu « Maitriser les risques d'inondation et d'érosion » par M. DELTOUR, Président de la commission thématique et Melle Emilie LUNAUD, Chargée de mission au SMPNRA
<i>Temps d'échange</i>	
11h15	Présentation et validation collective des actions et mesures relatives à l'enjeu « Préserver la ressource en eau » par M. GAVERIAUX, Président de la commission thématique et Melle Emilie LUNAUD, Chargée de mission au SMPNRA
<i>Temps d'échange</i>	
11h45	Présentation et validation collective des actions et mesures relatives à l'enjeu « Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource » par Mme STIEVENART, Présidente de la commission thématique et Melle Emilie LUNAUD, Chargée de mission au SMPNRA
<i>Temps d'échange</i>	
12h20	<i>Présentation du calendrier 2010</i>
12h30	Fin de la Réunion et Buffet-repas

Etaient présents :**Représentants de la structure porteuse du SAGE**

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur Guillaume DHUIEGE - Chargé de Mission principal	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle Emilie LUNAUD - Chargée de Mission Eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle Coralie PETIT - Assistante d'étude Eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame Sylvie DELHAYE - Secrétaire	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements des établissements publics locaux : (sur les 24 membres du collège)

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur RAOULT - Président de la CLE	NOREADE
Monsieur DELTOUR - Vice-président de la CLE	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SIAECEA)
Madame DESFONTAINE* - Adjointe	Commune de Le Quesnoy
Monsieur GAVERIAUX - Vice-président de la CLE	Commune de Grand-Fayt - Communauté de communes rurale des 2 Helves
Monsieur GRIMBERT - Conseiller municipal d'Anor	Commune d'Anor - Communauté de communes Action Fourmies et environs
Monsieur HENNEQUART - Maire de Mazinghien	Commune de Mazinghien - Communauté de Communes du Pays de MATISSE
Monsieur HERPHELIN* - Délégué eu PNR Avesnois	Commune de Etroeungt
Monsieur LETY - Maire de Solre-le-Chateau	SMPNRA
Monsieur MARET - Maire de Boussois	Commune de Boussois - Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur ROCHE - Maire de Rousies	Commune de Rousies - Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Mademoiselle MILLAMON*	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe Escaut
Madame STIEVENART - Vice-Présidente de la CLE - Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels Régionaux	Conseil Régional Nord Pas de Calais
Madame SULECK - Vice-présidente de la CLE	Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur WIART*	Mairie de Feignies

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : (sur les 13 membres du collège)

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BARAS - Vice-Président de la CLE	Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 59)
Monsieur CARTIEAUX - Président	Association de Développement Agricole et Rural de Thiérache Hainaut
Monsieur COLLIN - Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur DEBRABANT	Voies Navigables de France
Monsieur PINELLE - Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (sur les 11 membres du collège)

Nom	Organisme
Monsieur BELLOTT	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais (DREAL)
Monsieur CARON	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais (DREAL)
Monsieur LEGRAND	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) - Service Départemental 59
Monsieur MARTIN	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord

* Non membre de la CLE (ni titulaire, ni suppléant)

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements des établissements publics locaux :

Monsieur ANCEAU - Maire d'Etroeungt	Commune d'Etroeungt – Communauté de communes du Pays d'Avesnes
Madame BOUTON – Adjointe au Maire de Moustier-en-Fagne	Syndicat Mixte du Val Joly
Monsieur GILLET – Maire de Sars-Poteries	Commune de Sars-Poteries – Communauté de communes de la Solre, de la Thure et de la Hante
Monsieur PERAT – Député du Nord	Conseil Général du Nord
Monsieur REUTER	Conseil Régional de Picardie

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

Madame BERIOU - Présidente	Association UFC que choisir
Monsieur DANLOUX	Fédération Nord Nature Environnement
Monsieur FLAMME	Chambre de Commerces et d'Industries du Nord
Madame TISSERAND	Chambre de Commerces et d'Industries du Nord

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Madame AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie - Service Milieux Aquatiques
Monsieur BERARD	Préfecture du Nord
Monsieur DE GEEST	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord
Monsieur PASTERNAK	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur PREVOST	Mission inter-service de l'Eau du Nord



Le quorum n'est pas requis pour cette commission.

Introduction :

Mademoiselle LUNAUD souhaite la bienvenue aux participants, rappelle l'objectif de la réunion qui est de présenter les 3 enjeux suivants :

- « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion » ;
- « Préserver la ressource en eau » ;
- « Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource ».

Elle présente l'historique du SAGE et remémore :

- En 2003 le début de l'élaboration du SAGE avec la première réunion de la CLE ;
- En 2007 la validation de l'état des lieux, du diagnostic et du scénario tendanciel ;
- En 2007 et 2008 le début de la concertation avec la mise en place d'études complémentaires (Zones humides, Etude sur la qualité des cours d'eau situés en tête de bassin versant de la Sambre), des visites de terrains et des propositions de pistes d'actions en groupe de travail ;
- En 2009 la phase de négociation durant laquelle ont été décidées des actions les plus pertinentes possibles ainsi des moyens de palier aux freins concernant la mise en œuvre. Ces actions composent les programmes d'actions relatifs au 5 enjeux du SAGE Sambre, soit les 3 ci-dessus ainsi que les deux suivants : « Reconquérir la qualité de l'eau » et « Préserver durablement les milieux aquatiques ».

Elle remercie les personnes ayant participées durant l'année 2009, à toutes les réunions afin d'écrire l'avant projet du SAGE, soit :

- Plus de **30 Entretiens individuels**, permettant de recueillir les besoins et attentes des acteurs.
- **10 réunions de groupes d'experts**, d'en moyenne 15 personnes,
- **6 Commissions Thématiques** réunissant en moyenne 20 élus et usagers,
- **3 Commissions Locale de l'Eau** réunissant en moyenne 30 personnes.

La CLE du 16 Février 2009 a permis de présenter et adopter les orientations budgétaires, ainsi que de valider la méthodologie de travail du SAGE, à savoir :

- Les **groupes de travail « experts »**, constitués de techniciens des structures locales et services de l'Etat concernés, identifient des dispositions pertinentes techniquement et financièrement en tenant compte des compétences locales ou des propositions d'évolution, et alimentent les réflexions des commissions thématiques.
- Ces **commissions thématiques**, ouvertes à tous sur inscription auprès de la structure porteuse du SAGE (élus, techniciens locaux ou des services de l'Etat concernés, délégués du Parc, représentants d'usagers, habitants...). Ses membres s'expriment sur la pertinence et la cohérence des actions proposées avec les problématiques de l'état des lieux, et sur les possibilités de mise en œuvre dans leur structure (freins, moyens d'y répondre) et identifient des priorités et des objectifs de résultats.
- Les propositions des ces commissions thématiques sont émises devant la **CLE** qui possède le pouvoir de décision final.

Pour les enjeux « Préserver la ressource en eau » et « Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource », les groupes de travail experts n'ont pas été formés car ils étaient alimentés par les groupes et commissions thématiques relatifs aux autres enjeux, et ont fait l'objet de nombreux contacts préalables avec des experts.

La CLE du 3 Décembre 2009 et celle-ci ont pour objet la validation collective de l'ensemble des programmes d'actions, et ont permis de recueillir une dizaine de remarques à chaque fois.

1. Enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion »

Monsieur DELTOUR présente l'enjeu : Il rappelle que le bassin versant de la Sambre est un territoire naturellement soumis aux risques d'inondation et d'érosion. De nombreuses actions identifiées au sein des enjeux « Reconquête de la qualité de l'eau », présidé par Madame SULECK et « Préserver durablement les milieux aquatiques », présidé par Monsieur BARAS, ont déjà permis d'aborder la problématique « érosion » (couverts hivernaux au niveau des terres cultivées, techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, etc.).

Notre réflexion s'est donc plus particulièrement portée sur la problématique « inondation ». En effet, la Sambre se caractérise par une faible pente : l'eau qu'elle reçoit s'écoule donc plus lentement que sur ses affluents où la pente est plus importante. La Sambre ne peut donc évacuer assez rapidement l'eau qu'ils apportent, ce qui provoque un phénomène d'engorgement et de débordement à la confluence avec les affluents.

Si ces crues sont inévitables et extrêmement bénéfiques pour les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau, elles peuvent être également très dommageables vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes. Globalement, notre gestion des espaces urbains et ruraux favorise le ruissellement : de nombreuses constructions se sont faites dans le lit majeur des cours d'eau, qui est la zone naturelle des crues : 10% de ces zones inondables sont urbanisées, ce taux atteint même 33% dans la vallée de la Solre.

Ainsi, nous avons réuni un groupe d'experts le lundi 08 juin 2009. Une commission thématique a eu lieu le 14 octobre 2009 au cours de laquelle élus et représentants usagers ont pu faire part de leur perception sur la mise en œuvre concrète de ces actions notamment au sein des collectivités.

Mademoiselle LUNAUD explique que durant cette réunion tout ne sera pas abordé, puisque les experts ont identifié 21 actions pour cet enjeu. Seules les actions les plus importantes et / ou novatrices seront présentées ici.

Les actions sont organisées autour de 3 objectifs :

- A. Prévenir et communiquer le risque Inondation
- B. Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés
- C. Maîtriser le ruissellement et l'érosion

Elles sont classées dans les rubriques suivantes :

- Rappel à la réglementation ;
- Actions d'organisation ;
- Actions adaptant l'application de la réglementation en fonction des enjeux locaux.

❖ **Action : « Elaborer un porter à connaissance des risques d'érosion et d'inondation ».**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Elaborer un porter à connaissance de ces risques

Pourquoi? Améliorer la connaissance et la prise en compte dans les documents d'urbanisme

Comment? Document spécifique au territoire

Qui? SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Quand ? D'ici 2012, en priorité sur les communes non couvertes par un PPRI/en fonction besoin et données disponibles

Logos: Parc naturel régional de la Sambre, Communauté de communes de la Sambre, Agence de l'eau, and another logo.

Elle informe qu'il existe un document général issu de la Préfecture, sur lequel s'appuient les Plans de Prévention des Risques Inondation. Une grande partie du bassin versant de la Sambre et ses principaux affluents sont concernés avec notamment :

- PERI validé sur la Sambre ;
- PPRI en cours d'élaboration sur l'Helpe Majeure (Aléa de référence défini en décembre 2008) ;
- PPRI approuvé en décembre 2009 sur l'Helpe Mineure ;
- PPRI approuvé en février 2009 sur la Solre ;
- PPRI en cours d'élaboration sur l'Aunelle ;
- PPRI en cours d'élaboration sur la Selle.

Les communes ont souhaité avoir plus d'informations sur le risque inondation, notamment pour les communes non couvertes par un PPRI et qui quand même soumise à ce risque. En groupe expert, Monsieur HENNIQUE de la DREAL a suggéré que les Porter à Connaissances soient élargis et pris en compte dans les SAGE, ce qui permettrait d'avoir une valeur juridique officielle. Ce document très spécifique au territoire permettra d'avoir une connaissance plus fine.

L'objectif de résultat fixé est la réalisation de ce porter à connaissances d'ici 2012, ce qui peut paraître court, mais nous disposons déjà de nombreuses données, qu'il reste à compiler.

Madame SULECK demande comment transcrire ces documents dans les PLU.

Mademoiselle LUNAUD explique que les services de l'Etat ont rappelé une assistance au niveau des Préfectures, mais qu'en général les élus ne le savent pas comme cela a été évoqué en commission thématique. Un accompagnement des collectivités sur la connaissance des risques et leur prise en compte est effectivement souhaité.

La CLE rappelle l'importance d'accompagner les collectivités dans la connaissance et la prise en compte du risque inondation et du risque érosion, notamment à travers les documents d'urbanisme et lors de la délivrance des permis de construire.

❖ **Action : « Prescriptions des systèmes de surveillance et communication visible par tous »**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Prescriptions, Système de surveillance et de communication visible par tous

Pourquoi? Anticiper et Renforcer la transmission d'information

Comment? → Prise en compte dans les documents d'urbanisme et les permis de construire, plaquette d'information, bulletin municipal etc ...
→

Qui? SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Logos: Parc naturel régional de l'Avesnois, Département du Nord, Agence DREAL, Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais

Mademoiselle LUNAUD explique que l'alerte en cas de crue et l'organisation face au risque font partie des nombreux devoirs de police du Maire, notamment sur les communes à risque. Les groupes de travail ont souhaité élargir la transmission du message d'alerte à d'avantage de collectivités et de syndicats intercommunaux. Des prescriptions pour les bâtiments situés en zone rouge pourraient être intégrées dans les documents d'urbanismes et les permis de construire. L'information sur l'exposition d'un bien au risque inondation se fait par le système « acquéreur - locataire ». Il faut également relayer l'information dans les documents existants, tels que les bulletins

municipaux, des plaquettes d'informations... L'idée de créer un visuel sur le modèle de la pollution atmosphérique pourrait être mis en place.

La CLE approuve.

Monsieur HENNEQUART souhaite insister sur le fait que les SAGE ne sont pas assez connus et cite l'exemple d'un recrutement, effectué pour le Pays Cambrésis, durant lequel 6 personnes interrogées sur 7 ne savaient pas ce qu'était un SAGE.

Mademoiselle LUNAUD rappelle qu'un travail est mené avec Madame STIEVENART en commission « Développer la connaissance, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource », par rapport à la sensibilisation des habitants sur les enjeux liés à l'eau. Ce programme sera présenté ensuite. **Dans ce cadre et en parallèle de la consultation sur l'avant-projet du SAGE, les techniciens du Parc sont à la disposition des collectivités, acteurs locaux pour présenter le SAGE et son application. Elle sollicite les personnes intéressées à se manifester auprès du Parc.**

❖ **Action : « Renforcer le rôle d'écrêteur de crues du Val Joly ».**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Renforcer le rôle d'écrrêteur de crues du Val Joly

Pourquoi? Rôle initial de soutien d'étiage. Evolution vers l'écrrêtement des crues

Comment? Etudier les modalités de gestion, et Concilier les usages notamment aval et sur la retenue

Qui? Etat, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Le rôle premier du barrage du Val Joly est la production hydro-électrique. Cependant il fonctionne assez bien comme écrêteur des crues « moyennes », il permet également de limiter la sévérité des étiages. Cependant, ce rôle est apparu progressivement. La concertation n'a pas été menée sur ce thème et les modalités de gestions n'ont pas été définies avec les acteurs concernés. Lors du groupe de travail, Madame SCHUERMANS, du Parc Départemental du Val Joly, a manifesté son souhait de lancer un travail spécifique pour renforcer ce rôle.

La CLE approuve.

❖ **Action : « Gérer l'espace ».**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Gérer l'espace

Pourquoi?

- Gérer, Restaurer, Créer des zones d'expansion des crues (SDAGE)
- Maîtriser l'imperméabilisation en amont et sur les secteurs sensibles à l'érosion (SDAGE)

Comment? Achat foncier, Conseil de gestion, Etude de la Requalification des anciennes friches industrielles et Concilier les usages

Qui? Propriétaires, Exploitants, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents



Les aménagements fonciers ne doivent pas augmenter les risques d'inondation et d'érosion.

- ✓ Zone d'expansion de crues : Le cours d'eau déborde naturellement, cela fait partie de son fonctionnement. Le risque vient de l'urbanisation de ces zones. Le travail doit donc porter sur les zones de débordement, afin de tamponner les flux, gérer, assister les agriculteurs en conciliant les différents usages et valoriser ces secteurs.

- ✓ Imperméabilisation à maîtriser en amont des secteurs sensibles à l'érosion, travailler avec les collectivités l'achat foncier ou assister un propriétaire privé pour la mise en place d'activités adéquates.

La CLE approuve.

Les groupes de travail se sont appuyés sur les orientations du SDAGE (approuvé le 16 Octobre 2009), qui s'impose au SAGE. Ce document peut être téléchargé sur le site de l'Agence de l'Eau ou demandé à l'équipe du Parc.

Monsieur MARTIN explique qu'il existe une hiérarchie juridique entre les documents du SDAGE, du SAGE et les Contrats de rivière. Il faut être vigilant, car même si le document du SAGE ne prévoit pas certains éléments contenus dans le SDAGE, si une action en justice a lieu, c'est le document du SDAGE qui sera pris en compte par le juge. Il souligne donc l'importance de la mise en compatibilité des documents. Il rappelle que cette compatibilité est imposée par l'Europe. La cour de justice européenne sera saisie et l'instruction sera faite en droit français.

Le SDAGE demande de préserver le caractère des zones inondables et les renforcer.

Monsieur CARTIEAUX pense que la création des zones d'expansion de crues doit se faire en concertation avec le propriétaire et/ou le locataire car l'impact sur l'utilisation de la zone est important.

Mademoiselle LUNAUD précise qu'en effet, les groupes de travail ont rappelé le souhait de respecter la personne qui occupe les terrains. Mademoiselle LUNAUD rappelle une action de l'enjeu « Préserver durablement les milieux aquatiques : L'activité agricole permet l'entretien des zones humides par exemple, dont la préservation doit être conciliable avec l'activité bénéfique à leur entretien.

Elle rappelle le travail mené par le Smage Aa (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa) sur la mise en place de cette concertation avec le propriétaire et qui a été l'objet d'une sortie sur site en novembre 2008.

Monsieur MARET souligne les difficultés majeures pour les collectivités locales de financer la réhabilitation des friches industrielles, de part le coût de la dépollution. Cela est un frein pour les collectivités locales, d'autant que de moins d'aides sont accordées. Tant qu'il n'y aura pas d'obligation de dépolluer pour l'industriel qui quitte le site, il y aura une telle difficulté.

Monsieur HENNEQUART prend l'exemple d'une requalification effectuée sur la commune de Fontaine-au-Pire avec une aide financière du Conseil Général à hauteur de 80%, la commune a mis uniquement 20 %. Le choix a été fait de prioriser les plantations sur les friches industrielles afin de ne pas perdre de terrains agricoles.

Monsieur MARET explique que le financement d'EPF (Etablissement Public Foncier du Nord – Pas-de-Calais) ne s'élève que jusqu'à 40%.

La CLE souhaite que le maître d'ouvrage qui abandonne une zone soit impliqué dans sa requalification. Un Porter à Connaissance des activités, de la pollution qu'elle engendre doit être élaboré pour envisager une collaboration avec le maître d'ouvrage pour la remise en état.

Monsieur CARTIEAUX rappelle que les agriculteurs sont souvent cités lorsque l'on parle de pollution, or il y a sur le territoire environ 80 Ha de friches industrielles à requalifier.

Mademoiselle LUNAUD sollicite Monsieur MARTIN pour savoir s'il existe une procédure règlementaire lors de l'abandon d'un site.

Monsieur MARTIN explique que malheureusement, il n'existe pas de moyens pour intervenir lors de l'abandon d'un site industriel pollué et que, même quand le responsable est connu, il arrive souvent qu'il ne soit plus solvable, il ne peut donc pas participer à la dépollution. C'est donc souvent l'Etat qui prend en charge cette dépollution. Il prend un exemple hors du département du Nord, où l'Etat a injecté près de 4 millions de francs. Il existe seulement une base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, mais il n'y a pas beaucoup de moyens pour dépolluer. De plus il faut prendre en compte la qualité du sol pour une requalification : il existe des sites où sur 3m d'épaisseur, on détecte des traces de cyanure. On sait rarement quel type de pollution a pu avoir lieu sur un site. Même si on trouve les financements pour dépolluer, se pose la question de ce qu'on va faire des déchets. La plantation semble à première vue être une bonne solution, mais il faut savoir que la pollution se retrouve dans le sol à la chute des feuilles.

Mademoiselle LUNAUD résume : il faut connaître l'historique d'un site pour savoir ce qu'on fait des déchets, et s'interroger sur l'accompagnement des industries potentiellement polluantes qui s'installent. C'est l'objet d'une proposition d'action au sein de l'enjeu « Préserver les eaux souterraines ».

La CLE approuve.

Monsieur CARON explique qu'au service risque de la DREAL (ex-DRIRE), les nouvelles autorisations délivrées contiennent des clauses pour anticiper la fin de l'activité industrielle et la dépollution. Cela devient donc obligatoire pour les nouvelles implantations.

Monsieur GAVERIAUX demande s'il existe un dépôt de garantie.

Messieurs CARON et BELOTT expliquent que cela existe mais ça dépend du risque. Lorsque le risque de pollution est minime, on ne demande pas de dépôt de garantie. Il existe donc des éléments au sein de ce service risque mais des connaissances supplémentaires sont toujours intéressantes.

Monsieur HENNEQUART cite l'exemple de la réhabilitation en parc boisé du site de l'usine de TRENOL près du Musée Matisse. La pollution était assez faible, il y a donc eu dépollution et boisement.

Monsieur COLLIN constate que le boisement est très en vogue, mais qu'il ne résout pas tout les problèmes. D'anciens terrains de dépôt de VNF (Voies Navigables de France) ont été boisés, mais il existe des restrictions d'usage pour l'utilisation des arbres : il est par exemple interdit d'utiliser le bois pour la fabrication d'emballages alimentaires. On rencontre le même problème pour l'épandage des boues de stations d'épuration. Il demande si les surfaces des friches industrielles sont connues.

Mademoiselle LUNAUD dit que cela fait partie de l'état des lieux. Elle rappelle que Monsieur DANLOUX et Madame BERIOU ont souhaité améliorer la connaissance des sites à risques.

La **CLE** précise que la formulation dans le programme d'action du SAGE prendra en compte les éléments suivants :

- L'historique des sites : compléter la connaissance et les expérimentations,
- L'existant : bien faire appliquer les arrêtés existants,
- La transversalité : considérer d'autres enjeux que ceux des zones d'expansion de crues.

L'action sera élargie aux terrains de dépôt des boues de curages ou des stations d'épuration.

❖ **Action : « Classer les entités naturelles préventives »**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Classer les entités naturelles préventives (SDAGE)

Pourquoi? Les identifier et les préserver, Mieux gérer leur évolution (destruction, modification etc..)

Comment? Document spécifique au territoire

Qui? SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Quand ? D'ici 2012, en priorité sur les communes non couvertes par un PPRI/en fonction besoin et données disponibles

Il s'agit ici de classer les entités naturelles jouant un rôle dans la lutte contre l'érosion et les inondations, telles que les haies, les fossés... Le SMPNRA travaille déjà avec les communes pour le classement des haies dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
La CLE approuve.

❖ **Action : « Connaître et aider à la diminution du ruissellement »**

« Maîtriser les risques d'érosion & d'inondation »

Quoi? Connaître et aider à la diminution du ruissellement

Pourquoi? Accompagner les acteurs locaux

Comment? ASAD, Diagnostic « érosion », Animation de territoire

Qui? Etat, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Il n'existe pas d'éléments fins de connaissance sur le territoire par rapport à cette problématique du ruissellement. Beaucoup de communes font appel au Parc pour intervenir. La commune de Sepmeries constitue un site pilote pour la lutte contre l'érosion, mais le Parc rencontre des freins à la mise en œuvre. D'autres communes (Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Brie et Eth) nous ont également sollicité.

Le rôle des ASAD (Associations Syndicales Autorisées de Drainage) est d'apporter des conseils et d'améliorer la connaissance lors de l'installation de drainages, c'est pourquoi l'une des actions encourage les exploitants à se regrouper en ASAD.

La CLE approuve.

2 - Enjeu « Préservation de la ressource en eau » :

Monsieur GAVERIAUX présente l'enjeu en rappelant que les prélèvements en eau souterraines sont majoritairement destinés à notre alimentation en eau potable, mais aussi à des activités industrielles. Ainsi, de sa quantité dépend la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la population du bassin versant et peut-être même au-delà... De sa qualité dépend la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs et le maintien de certaines activités industrielles notamment agro-alimentaires.

Nos ressources sont de relativement bonne qualité, en comparaison de la situation régionale. Toutefois, on observe une dégradation progressive, qui se répercute inévitablement sur la qualité de l'eau potable distribuée. Cette dégradation est d'autant plus pénalisante qu'elle touche les aquifères de Bachant et Dourlers qui constituent les $\frac{3}{4}$ des réserves souterraines du bassin versant. Nous connaissons l'interaction forte entre la qualité des eaux superficielles et souterraines, notamment en raison de l'aspect fissuré du calcaire et parfois même de l'affleurement de certains aquifères, tel que celui de Bachant. Il est donc important d'encourager la mise en œuvre des actions de reconquête de la qualité des eaux superficielles sur les zones sensibles vis-à-vis des eaux souterraines. Ces éléments ont déjà été majoritairement traités dans le cadre de l'enjeu « Reconquête de la qualité de l'eau » présidé par Madame SULECK.

Concernant l'aspect quantitatif, nos connaissances sont encore insuffisantes. Il est donc essentiel de les améliorer, en tenant compte et en identifiant des difficultés que cela peut représenter, afin de permettre une bonne prise en compte des avancées réalisées.

Mademoiselle LUNAUD précise qu'en effet la ressource en eau est abondante et de bonne qualité, mais qu'elle présente une certaine fragilité du fait de la géologie particulière de notre territoire : les synclinaux sont formés par des calcaires fissurés où il existe une communication rapide entre eaux superficielles et eaux souterraines. L'essentiel est donc de préserver la qualité de l'eau superficielle sur les secteurs sensibles. Comme l'a dit Monsieur GAVERIAUX, ce travail a été fait dans l'enjeu présidé par Madame SULECK.

❖ **Action : « Favoriser les activités respectueuses de la qualité sur les zones sensibles ».**

Mademoiselle LUNAUD informe qu'un travail sur la reconquête de la qualité de l'eau a

« Préserver durablement la ressource en eau »

Quoi? Favoriser activités respectueuses de la qualité sur les zones sensibles

Pourquoi? De part la géologie : Relation étroite entre eaux superficielles et souterraines

Comment? Actions de reconquête de la qualité de l' eau, Conseils sur la gestion

été engagé par NOREADE en partenariat avec le SMPNRA, les communes et les agriculteurs pour diminuer l'utilisation des phytosanitaires (Diagnostic Territorial Multi Pressions = DTMP). Ce programme a eu beaucoup de succès, avec des conversions en agriculture biologique, des contractualisations par le biais d'une Mesure Agri-Environnementale territorialisée (MAEt) spécialement créée, et des chartes de désherbage. Cette démarche se poursuit et a été étendue sur 45 communes du Sud de l'Avesnois.

La CLE approuve.

Monsieur HENNEQUART confirme que la qualité de l'eau est très importante et cite l'exemple de l'intervention de NOREADE auprès de l'entreprise Nestlé, sur la commune de Boué, pour diminuer les rejets, afin qu'elle puisse continuer son activité.

❖ **Action : « Mieux gérer et connaître nos prélèvements » :**

« Préserver durablement la ressource en eau »

Quoi? Mieux gérer et connaître nos prélèvements (SDAGE)

Pourquoi? Relation entre nappes peu connues, et avec les eaux superficielles (SDAGE)

Comment? Mieux connaître les besoins notamment prélèvement et leurs impacts/ Privilégier si possible l'utilisation des eaux superficielles

Qui? Acteurs locaux, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

60 % des pompages sont destinés à l'alimentation en eau potable. Normalement se sont les nappes souterraines qui alimentent nos cours d'eau mais, lorsque le pompage est trop important, c'est l'inverse qui se produit. Aussi, s'il y a pollution d'un cours d'eau, elle arrive dans la nappe puis au robinet. Il est donc préférable d'anticiper.

Mademoiselle LUNAUD nomme pour exemple le suivi sur les cours d'eau réalisé par les carriers 2 fois dans l'année, afin de surveiller la pollution.

Il faut privilégier l'utilisation des eaux superficielles, notamment pour les industriels. Elle prend l'exemple d'une entreprise du territoire pour laquelle il était plus simple de pomper dans les eaux souterraines (meilleure qualité et moins de Matières en Suspension). Un accompagnement pourra être mis en place pour l'installation de filtres ou l'utilisation d'eaux d'exhaure.

La CLE approuve.

❖ **Action : « s'organiser pour prévenir en cas de pollution »**

« Préserver durablement la ressource en eau »

Quoi? S'organiser pour prévenir et en cas de pollution

Pourquoi? Limiter et prévenir le risque

Comment? Améliorer notre connaissance grâce aux études
et acteurs locaux, Définir un protocole d'action

Qui? Acteurs locaux, SAGE Sambre, Collectivités et
groupements compétents

Il s'agit ici, entre autres, des pollutions accidentelles. NOREADE a mis en place un système de vannage pour isoler la ressource en cas de pollution.

La CLE approuve.

Monsieur CARTIEAUX pense qu'il faut veiller à limiter les pertes lors de la distribution.

Mademoiselle LUNAUD rappelle que cette problématique a été évoquée dans l'enjeu « Reconquête de la qualité de l'eau » : un suivi plus précis des fuites et un accompagnement des travaux à réaliser par l'Agence de l'Eau Artois - Picardie.

Monsieur COLLIN annonce des chiffres intéressants à faire connaître, provenant d'un article de la Voix du Nord sur la l'usage de l'eau domestique : moins de 10 % de l'eau potable est utilisée pour la consommation en tant qu'aliment.

Monsieur BELLOTT alerte l'assemblée sur le fait que l'utilisation de l'eau non potable dans la maison (pour les sanitaires notamment) pose problème par rapport à l'identification des réseaux (eau potable/eau non potable) et aux possibilités de pollution entre les deux.

Monsieur COLLIN explique qu'en Belgique, dans chaque permis de construire, il est demandé de réutiliser les eaux pluviales.

Monsieur BELOTT précise qu'en France on a le droit de le faire, mais que les deux réseaux doivent être séparés et clairement identifiés. La DDASS a des normes très strictes à ce sujet.

Monsieur MARET renseigne qu'un travail est mené sur l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour utiliser au maximum l'eau de pluie. Il dit avoir mis en place dans la commune de Boussois des cuves de récupération d'eau de pluie pour arroser à moindre coût et nettoyer les engins des ateliers techniques.

Il explique qu'il s'agit d'une conscience collective : on a l'impression que la ressource en eau ne peut pas se tarir car on n'a pas de problèmes de restriction dans la région, mais il existe bien un risque de pollution.

Au niveau des installations sanitaires, il ne comprend pas pourquoi on n'a pas encore développé des systèmes qui séparent les réseaux pour l'utilisation des eaux pluviales dans les toilettes, puisque les Belges le font.

Mademoiselle LUNAUD informe que des actions permettant d'économiser l'eau ont été mises dans l'enjeu « Reconquête de la qualité de l'eau ». La réglementation pour l'utilisation des eaux pluviales est très lourde car il existe un risque sanitaire important. Cependant cette pratique est possible, et un accompagnement par l'Agence de l'Eau et la Région est possible.

Madame STIEVENART tient à préciser que le problème se situe aussi au niveau de l'assainissement : l'eau de pluie est gratuite, mais elle est rejetée dans le réseau d'assainissement, ce qui induit un coût de dépollution. Or le coût de l'assainissement des eaux usées est inclus dans le prix de l'eau potable distribuée. Cela pose donc un problème. Il faudrait connaître le fonctionnement dans les pays où l'utilisation de l'eau pluviale a été mise en place. Dans le cadre de l'enjeu qu'elle préside, le retour d'expérience a été identifié.

Monsieur COLLIN explique qu'il n'y a qu'en France que la tarification de l'eau et de son traitement est basée sur la consommation d'eau potable. De plus il estime que nous sommes plus chanceux que d'autres territoires par rapport à la ressource en eau en Avesnois, mais l'eau appartient à tous, et nous devons être solidaires.

Monsieur MARTIN rappelle que l'eau potable répond à des normes bien spécifiques. Le risque sanitaire provient de la présence de virus ou de bactéries qui peuvent se propager si on utilise les mêmes réseaux pour l'eau potable et l'eau pluviale. C'est pour cela qu'il faut deux circuits bien séparés.

3 – Enjeu « Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource » :

Madame STIEVENART explique que cet enjeu est lié à l'ensemble des groupes de travail réunis sur les 4 autres enjeux du SAGE, dans lesquels ont été émis des souhaits concernant la sensibilisation de différents publics. Dès l'installation de la CLE, la commission thématique a été installée en accord avec Paul Raoult, afin de communiquer sur les enjeux liés à l'eau. Beaucoup d'actions de sensibilisation ont déjà été menées, et ce avant même l'approbation du SAGE. La dernière action en date est l'installation du site Internet du SAGE.

Elle rappelle qu'une réflexion a été menée en interne, au sein du SMPNRA, regroupant la cellule « Eau & SAGE », et les pôles « communication » et « éducation – éco citoyenneté – culture ». La sensibilisation des habitants du territoire sur les enjeux du SAGE commencera dès Mars 2010, afin de préparer l'enquête publique du SAGE prévue en fin d'année. Un programme de manifestations et d'actions de communication, à l'intention d'un public le plus large possible, sera élaboré autour de la thématique de l'eau et en lien avec les enjeux définis dans le SAGE Sambre. Il a ainsi été proposé d'orienter la programmation culturelle de la Maison du Parc à travers une campagne thématique sur l'eau et le SAGE, en utilisant les actions déjà existantes au Parc. De plus, une proposition a été faite de valoriser les acteurs du territoire au travers de visites de sites, de présentations de leurs activités, ou d'initiations à des loisirs liés aux milieux aquatiques.

Ce programme comportera, en plus, une gazette du bocage renseignant les élus et partenaires sur l'enquête publique du SAGE, et un journal d'informations intitulé « Nous, vous, ils » destiné au grand public...

Le fait que le SMPNRA soit la structure porteuse du SAGE est commode puisqu'il existe déjà de nombreux outils de sensibilisation qui pourront être réutilisés.

La Commission thématique a mené une réflexion sur 17 actions réunies autour de 4 axes d'actions :

- Permettre à chacun d'intégrer les enjeux du SAGE ;
- Développer l'information, la sensibilisation et la formation sur les enjeux liés à l'eau ;
- Maintenir un processus de dialogue territorial ;
- Encourager les innovations sur le territoire.

❖ Action : « Etre accessible aux acteurs locaux et en inter-échange »

**« Développer les connaissances, la
Sensibilisation et la Concertation »**

Quoi? Etre accessible aux acteurs locaux et en inter-échange

Pourquoi? CLE « Parlement de l' eau »

Comment? Connaître et Accompagner les acteurs le plus en amont possible dans leur projet

Qui? Acteurs locaux, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Mademoiselle LUNAUD précise que le SAGE est un document très lourd et très technique, qu'il faut le rendre accessible aux acteurs locaux, afin qu'il puisse établir un lien avec leurs besoins. La CLE doit être un lieu d'inter-échanges pour mieux faire connaître et comprendre le SAGE, afin qu'il soit reconnu. Elle est également un « parlement de l'eau », où les acteurs doivent avoir la possibilité de présenter leur projet. De plus la CLE devra rendre des avis sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Le but est donc d'accompagner les maîtres d'ouvrage le plus en amont possible pour que ces dossiers prennent en compte les enjeux du SAGE.

La CLE approuve.

❖ Action : « Programme de sensibilisation, information et formation ouvert au plus large »

**« Développer les connaissances, la
Sensibilisation et la Concertation »**

Quoi? Programme de sensibilisation, information et formation ouvert au plus large

Pourquoi? Faire connaître et former sur les enjeux autour de l' eau du territoire

Comment? Elaboration d' un programme annuel spécifique

Qui? Collaboration avec organisme de formation, acteurs locaux, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Nous avons souvent une vision assez sectorisée de l'utilisation de l'eau, nous n'avons pas conscience que d'autres utilisent la ressource, or l'eau appartient à tous. Il est donc important de faire connaître à tous les enjeux et les problématiques.

Le SAGE doit répondre aux demandes d'informations et de formation, afin de pouvoir faire connaître les enjeux et accompagner les acteurs. Cela passe par la mise en place d'un programme annuel avec les collectivités.

La CLE approuve.

Monsieur HENNEQUART juge qu'il faut informer sur le SAGE, mais également sur le SDAGE.

Mademoiselle LUNAUD explique qu'en effet il faut aider à connaître le SAGE, car il contient beaucoup de termes techniques et d'acronymes. La structure porteuse du SAGE propose d'aller rencontrer les acteurs locaux qui le souhaitent pour leur présenter la démarche, anticiper ce qui va leur être imposé, mais aussi anticiper l'enquête publique.

La CLE souhaite que la sensibilisation et la formation porté également sur le SDAGE et son interaction avec le SAGE.

❖ Action : « Maintenir un processus de dialogue actif » :

« Développer les connaissances, la Sensibilisation et la Concertation »

Quoi? Maintenir un processus de dialogue actif

Pourquoi? Assurer une mise en œuvre cohérente du SAGE, Assister les acteurs locaux et les aider à intégrer les enjeux du SAGE

Comment? Poursuivre les Commissions thématiques et groupes de travail

Qui? Acteurs locaux, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

Il faut maintenir un dialogue actif et conserver les instances de concertation mises en place sur le territoire. Des groupes de travail spécifiques peuvent également se former pour constituer des comités locaux de concertation (par exemple sur le thème de l'intégration des loisirs).

Cette démarche de concertation est importante puisque les documents de SAGE seront opposables.

La CLE approuve.

❖ Action : « Encourager les innovations sur le territoire » :

« Développer les connaissances, la Sensibilisation et la Concertation »

Quoi? Encourager les innovations sur le territoire

Pourquoi? Retours d'expérience, Valoriser les expérimentations, Echanger

Comment? Cellule de veille, pouvoir décisionnel de la CLE

Qui? Groupes de travail, SAGE Sambre, Collectivités et groupements compétents

La CLE doit être un lieu pour encourager les innovations existantes sur le territoire et en dehors.

La CLE approuve.

Monsieur HENNEQUART parle de la qualité de l'eau à protéger sur les captages : deux communes du Cambrésis ont encore leur propre château d'eau, mais il leur est arrivé d'avoir à couper l'eau à cause d'un problème de qualité. Avec NOREADE, cela n'arrive pas.

Mademoiselle LUNAUD rappelle que la détermination des Aires d'Alimentation de Captage a été prévue dans l'enjeu « Préserver la qualité de l'eau ».

Monsieur BELLOTT remarque qu'il est prévu beaucoup de communication vis-à-vis des collectivités et acteurs, mais il ne faut pas oublier que le règlement sera opposable aux tiers. Il faut donc que la sensibilisation et la formation s'adressent à tous les habitants du territoire.

Madame STIEVENART explique que cela n'a pas été évoqué ici mais la communication et la formation s'adresseront à tous les publics du bassin versant de la Sambre. Cependant, en fonction du public, le discours doit être différent : le « Nous, vous, ils » s'adresse au grand public et les concepts de base doivent y être abordés. Dans l'exposition sur l'eau, on parle de thèmes qui touchent directement le consommateur, comme l'utilisation de l'eau, le cycle de l'eau... En effet, selon elle, peu d'enfants savent d'où vient réellement l'eau de leur robinet.

Dans la prochaine Gazette du Bocage, le poster central sera consacré à un annuaire (non-exhaustif) des personnes à contacter sur la gestion de l'eau. Un renvoi sera fait vers un document plus complet sur le site Internet.

Il est difficile de toucher directement les habitants, mais l'idée est aussi que les Mairies servent de relais pour les habitants.

Monsieur MARET pense qu'au sujet de la qualité de l'eau, on est assez en avance sur le traitement des eaux usées par rapport à d'autres pays. Pour l'assainissement non collectif, il y a encore des réticences à mettre en place les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), mais que cela est règlementaire.

On n'insiste pas assez sur la notion d'obligation car certains considèrent que rejeter au cours d'eau c'est assainir... Or les pollutions ne viennent pas seulement des agriculteurs ou des industries, elles proviennent aussi de l'assainissement, sur lequel il faut agir au risque de recevoir des pénalités de l'Europe.

Mademoiselle LUNAUD rappelle que ces éléments ont été évoqués lors de la CLE de Décembre 2009 dans l'enjeu « reconquête de la qualité de l'eau ».

Elle présente ensuite le calendrier passé et à venir.



La phase de consultation devrait se dérouler d'avril à juillet et sera l'occasion de finaliser l'écriture du SAGE Sambre avant sa mise en enquête publique, notamment d'un point de

vue juridique. Ainsi, appuyés par la DREAL et l'Agence de l'Eau, nous allons recourir à une expertise juridique d'avril jusqu'en août pour asseoir l'écriture (intégration des remarques ...) et l'applicabilité juridique de l'intégralité du document. Cette phase de consultation est également l'occasion de rencontrer davantage d'acteurs locaux et structures locales des services de l'Etat afin de leur présenter le SAGE Sambre et faciliter son appropriation et sa future mise en œuvre. A partir de Mars, une sensibilisation des habitants sera également mise en œuvre, en vue de préparer l'enquête publique.

La CLE approuve.

Monsieur RAOULT conclut en précisant qu'il est satisfait du travail effectué, qu'il est content que ce projet avance, cela grâce aux nombreuses réunions et au travail de qualité mené en concertation avec l'équipe du Parc.

Il aborde le fait que le dossier du SAGE de l'Escaut ne progresse pas, malgré quelques réunions, il regrette qu'il n'y ait pas d'accord avec les élus, et pas de catalyseur.

Il rappelle que le document du SAGE de la Sambre est pré-rédigé. Il sera un document important puisqu'il sera mis en compatibilité avec les autres documents existants tels que le SAGE. Il sera l'élément juridique moteur et chaque élu doit en prendre conscience. Cependant, au-delà de la phase des études, il faut mener un travail de terrain...

L'Agence de l'eau peut financer des dossiers. Il rappelle que nous sommes dans un état de crise et qu'il faut se préoccuper des outils mis en place pour faire avancer les travaux.

Monsieur HENNEQUART constate également que le dossier du SAGE avance plus en Avesnois que dans le Cambrésis. Il pense également qu'il faudrait mettre les 2 Parcs en relations pour lancer les réunions concernant le SAGE Escaut.

Madame SULECK annonce que l'AMVS va rencontrer Monsieur Jean-Louis BORLOO sur le dossier de la Sambre avec des solutions bien concrètes.

Monsieur RAOULT invite l'assemblée au verre de l'amitié.